



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E25444

VALABLE JUSQU'AU 13/12/2024

ÉDITÉ LE 22/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1991

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 15/04/2018
500 000

Raison sociale : SANI BAT 76

12 PLACE RICHARD WADDINGTON
76160 DARNETAL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROUEN 1991 B 150

Siret : 380 897 330 00029

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 1242720-1

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP F64960A1244000 / 001 535470/1

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP F64960A1244000 / 001 535470/1

Situation fiscale et sociale : A jour au 05/04/2023

Téléphone : 02 35 08 48 38

Portable : 06 61 62 48 41

Site Internet : www.sanibat76.fr

E-mail : sanibat76@saniconcept76.fr

Responsabilité légale :

LAHOCHÉ CEDRIC PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fax : 02 35 08 78 00

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	07/12/2021
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	14/11/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	07/12/2021
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	14/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	22/02/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE ROUEN
PARC DES COMPETENCES
BATIMENT "NEW LARGO"
RUE DES BOIS ROND
76410 CLÉON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.